

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique
et de la cohésion des territoires

Avis de vacance de l'emploi de président de directoire du grand port maritime de la Guyane

NOR: TRET2233941V

Annule et remplace le NOR : *TRET2233314V* (Avis de vacance de l'emploi de président de directoire du grand port maritime de la Guyane) publié au *Journal officiel* de la République française du 25 novembre 2022.

Le poste de président du directoire du grand port maritime (GPM) de la Guyane sera vacant en juillet 2023. Le mandat du président du directoire est d'une durée renouvelable de cinq ans.

Contexte :

Les grands ports maritimes ultramarins sont des actifs stratégiques, indispensables à la desserte de ces territoires et au maintien de la continuité territoriale nationale. En confortant leur position dans les grands flux de transports maritimes internationaux, ils constituent des outils essentiels au service de la création d'emplois et de valeur, dans ces territoires.

Situé entre le Brésil et le Surinam, le grand port maritime de Guyane est la porte d'entrée de l'Europe sur le continent sud-américain, par lequel transite la majeure partie des marchandises à destination ou en provenance du territoire guyanais. Son rôle est à ce titre essentiel dans l'approvisionnement de son marché domestique mais aussi plus globalement pour l'import/export entre l'Europe et l'Amérique du Sud.

Etablissement public de l'Etat, comptant 47 ETPT (équivalent temps plein travaillé), le GPM de Guyane connaît une croissance régulière de son activité. En 2021, il a généré un chiffre d'affaires de près de 19 M€ et assuré le transit de 860 000 tonnes de marchandises.

L'activité du port se répartit sur deux sites géographiques :

- le port de Dégrad-des-Cannes à Rémire-Montjoly, qui comprend une zone spécifique dédiée à la manutention des conteneurs et du trafic conventionnel, une zone dédiée à la manutention des vrac solides et liquides, et une zone de plaisance marine ;
- le port de Pariacabo à Kourou, dont les installations sont surtout utilisées pour les besoins du Centre Spatial Guyanais (CSG).

Comme les autres grands ports maritimes, celui de la Guyane exerce à la fois des missions de service public (police portuaire, aménagement, ...) et des missions commerciales et économiques (captation de nouveaux trafics, prospection de nouveaux clients, développement des activités logistiques et industrielles ...). Il assure également un rôle particulier concernant l'acheminement par bateau des modules des fusées construites en Europe. A ce titre, il constitue un outil stratégique pour accompagner le territoire guyanais dans les grands enjeux de transition économique et écologique. C'est également un outil de souveraineté économique servant les enjeux à la fois locaux, nationaux et européens.

Description du poste :

Le ou la présidente du directoire porte le titre de directeur ou directrice générale et a la qualité de mandataire social. Conformément au code des transports, il rapporte auprès du conseil de surveillance du port. Il s'appuie sur son directoire, composé de trois membres.

Les deux précédents mandats ont été marqués par la préfiguration, puis la création, le 1^{er} janvier 2013, du grand port maritime de la Guyane, issu de l'ancien port autonome.

La préparation du projet stratégique du port pour la période 2024-2028 sera au cœur du mandat du futur président ou de la présidente) du directoire. Ce document, qui devra faire l'objet d'une large concertation, devra décliner localement la stratégie nationale portuaire adoptée par le CIMer (comité interministériel de la mer) en janvier 2021. Cette stratégie vise un socle d'orientations communes à l'ensemble du système portuaire national et fixe un objectif clair de reconquête des parts de marché, fondée sur un développement industriel et logistique durable.

Principaux enjeux :

- La poursuite des projets engagés lors du précédent projet stratégique, et de la dynamique initiée en matière de développement économique et social du port constituent des enjeux stratégiques. Il s'agit ainsi de :

- moderniser la manutention ;
- poursuivre les travaux de réhabilitation et de modernisation des infrastructures ;
- accompagner les projets industriels en cours ;
- développer l'activité économique de la zone industrialo-portuaire ;
- développer les actions de coordination entre les GPM des Antilles et de la Guyane ; et contribuer à la meilleure insertion du territoire dans l'environnement régional que constituent les pays du plateau des Guyanes (Nord Brésil, Surinam, Guyana) et les pays de l'arc caribéen.

- Relations avec les collectivités locales : l'action du port doit être menée en lien étroit avec les collectivités territoriales, dont la place dans la gouvernance et les interfaces ville-port revêtent un enjeu majeur pour la gestion et la stratégie de développement.

- Les transitions environnementales et numériques du port devront s'accélérer et constitueront des axes centraux de sa transformation dans le cadre de son prochain projet stratégique. En particulier, le ou la présidente du directoire devra s'attacher à prendre fortement en compte les enjeux écologiques locaux.

- Trajectoire économique et financière : la nouvelle politique tarifaire mise en œuvre après la réforme portuaire a porté ses fruits et a permis au port de retrouver des marges de financement. Cette démarche doit se poursuivre. Elle implique la conquête de nouveaux trafics et le développement de nouvelles filières économiques.

Profil du candidat ou de la candidate recherché :

- De profil ingénieur ou commercial, cadre de la haute fonction publique ou issu du monde de l'entreprise, ayant déjà eu des expériences réussies de management et de dialogue social, y compris dans une certaine conflictualité.

- Profil sachant évoluer dans un contexte mixte public et privé, compte tenu de la double mission des ports (missions régaliennes et missions commerciales).

- Candidature ayant déjà une expérience dans le secteur portuaire, industriel, logistique ou maritime.

- Une expérience ultramarine ou internationale serait un plus.

Forte capacité à :

- organiser et mener le dialogue social avec les organisations représentatives des personnels portuaires et des dockers,

- dialoguer avec les services de l'État, ainsi qu'avec les collectivités locales et les organisations environnementales,
- prospecter de nouveaux clients pour le port, afin de générer de nouvelles opportunités de développement économique,
- contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la politique nationale portuaire et s'investir dans les actions collectives de la branche (en lien avec l'Union des ports de France),
- savoir dialoguer et se situer dans le dialogue étroit avec les tutelles et dans les échanges en interministériel,
- savoir travailler en synergie avec les GPM de Martinique et de Guadeloupe, notamment dans le cadre de la feuille de route du Conseil de coordination inter-portuaire Antilles-Guyane.

Les renseignements seront pris auprès de :

M. Nicolas TRIFT, sous-directeur des ports, à la direction des transports ferroviaires et fluviaux et des ports de la direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités (téléphone : 01 40 81 71 15) et de M. Laurent Paillard, conseiller aux cadres dirigeants (téléphone : 01 40 81 86 79).

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation et d'un état des services doivent être adressées, dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au *Journal officiel* de la République française, au ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, uniquement et impérativement par voie électronique aux adresses suivantes : nicolas.trift@developpement-durable.gouv.fr et delcd.sg@developpement-durable.gouv.fr.